

# **Concertation nationale sur l'énergie et le climat**

**CAHIER D'ACTEUR** 

N°



L'Association négaWatt a été créée en 2001 par des praticiens du secteur de l'énergie et par des experts issus de différents domaines afin de promouvoir un système énergétique soutenable et débarrassé de la contrainte carbone.

Nous avons élaboré dès 2003 un scénario de transition complet à l'échelle nationale, en fondant notre démarche sur 3 principes : sobriété, efficacité et énergies renouvelables. C'est sur ce scénario, dont la dernière itération date de 2022, que nous basons nos actions de plaidoyer.

Contact : Hélène Gassin, présidente

### Le point de vue de l'association négaWatt sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

#### **EN BREF**

La planification est un exercice complexe et exigeant. L'Association négaWatt s'est impliquée dans les exercices préparatoires et a salué à plusieurs reprises cette démarche. Cependant, nous tenons à exprimer notre inquiétude quant à la robustesse de la trajectoire soumise à la concertation qui semble acter un renoncement à maîtriser les consommations d'énergie.

Notre propos s'articule en plusieurs temps :

- Nous estimons préoccupante la déconnexion constatée entre la démarche de planification et le restant des politiques publiques.
- L'un des points notables ressortant de la planification est le faible degré d'efforts sur la maîtrise de la demande énergétique. Alors que la trajectoire de production nous paraît globalement cohérente et ambitieuse, le Gouvernement semble peu enclin à juguler l'augmentation des consommations. En résulte un écart inquiétant entre les objectifs et le scénario projeté.
- Nous revenons sur plusieurs secteurs pour lesquels ce problème est particulièrement perceptible, et proposons des solutions de sobriété nous permettant d'assurer le "bouclage" et la soutenabilité de la stratégie soumise à consultation.

## Une stratégie sans ambition sur la demande en énergie

### Une planification déconnectée des arbitrages budgétaires

Plusieurs éléments nous interpellent, concernant la méthode et le cadre de cette consultation, lancée par un gouvernement désormais démissionnaire. Dès avant la censure, la démarche de planification semblait en effet déconnectée de la réalité de l'action gouvernementale.

Ainsi, les documents de planification préconisent de revitaliser des dispositifs déjà existants, afin d'atteindre nos objectifs climatiques et énergétiques : fonds chaleur, aides au verdissement du secteur automobile, aides à la rénovation performante... Or, ce sont précisément ces dispositifs que le PLF 2025 prévoyait de geler, de réduire ou de supprimer pour réaliser des économies. Avant même la validation des documents de planification, leurs moyens se voyaient directement remis en cause par les orientations budgétaires proposées par l'exécutif.

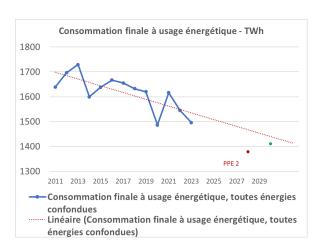
L'envoi du décret PPE au Conseil Supérieur de l'Énergie dès le 4 décembre renforce ce constat : l'adoption des objectifs de la PPE pourrait se faire sans tenir compte des retours issus de la consultation en cours.

Par ailleurs, la publication de ces documents donne l'impression avoir été faite dans l'urgence, malgré le retard accumulé dans la démarche de planification : sur l'enjeu crucial des puits de carbone, ou sur la trajectoire de demande, les documents restent vagues et se contentent de renvoyer à de futurs travaux. Etant donné la situation politique, rien ne garantit que ces travaux, pourtant indispensables, soient menés à bien dans les temps.

#### Un renoncement à maîtriser la demande...

Si l'on se concentre sur le contenu des documents, la stratégie présentée marque une forme de renoncement à maîtriser les consommations d'énergie : la consommation finale modélisée à 2030 est supérieure aux objectifs de la PPE 2 pour 2028 et semble correspondre à une évolution quasi tendancielle.

C'est particulièrement vrai dans le secteur stratégique du *bâtiment*. Alors même que l'objectif de la PPE 2 pour 2023 a été dépassé (consommation de 709 TWh contre 712 TWh prévus), la PPE 3 propose une trajectoire beaucoup moins ambitieuse à 2030 (646.5 contre 636) que la PPE 2 à 2028.



Cette trajectoire laisse craindre une perte dramatique d'ambition en matière de rénovation, impression renforcée par les textes envisageant des "rénovations d'ampleur" (saut de 2 classes) en lieu et place de l'objectif BBC équivalent. L'objectif de réduction de 53% des émissions de GES dans ce secteur paraît difficile à atteindre dans ces conditions.

Exception notable, l'ambition en matière de réduction de la consommation d'énergie semble renforcée pour le secteur des *transports*, bien que les objectifs à 2023 n'aient pas été atteints (504 TWh consommés contre 473 dans la PPE 2).

PPE -SNBC 3	Conso Ef TWh (objectif PPE 2)					Variations	
	2021	2023	2023	2028	2030	2021-2030	2023-2030
Industrie*	316,8	283	291	269	320,1	1%	13%
Agriculture	53,1	53	49	46	47,7	-10%	-10%
Transports	502,1	504	473	427	395,8	-21%	-21%
Bâtiments	747,4	709	712	636	646,5	-14%	-9%
Total	1619	1549	1525	1378	1410	-13%	-9%

Tous secteurs additionnés, la trajectoire proposée ne respecte pas les objectifs de la Directive Efficacité énergétique. La SNBC et la PPE indiquent que "les trajectoires modélisées à ce stade conduisent à une consommation énergétique finale de la France en 2030 de 1410 TWh (1381 au périmètre DEE)", soit près de 140 TWh de plus que la consommation permettant l'atteinte des objectifs européens, pourtant repris dans le projet de décret PPE. Cet écart est justifié à hauteur de 50 TWh par un "scénario de réindustrialisation" alors que l'augmentation projetée de la consommation d'énergie de l'industrie n'est, selon les données communiquées, que de 3.3 TWh. Pour le reste, "des leviers complémentaires devront

être identifiés et actionnés pour sécuriser l'atteinte des objectifs de réduction des consommations d'énergie."

Ce renoncement concernant la maîtrise de la demande contraste fortement avec les efforts en matière de production, laissant penser que la trajectoire présentée est normée par l'offre. Pour négaWatt, il faut produire ce que l'on consomme et non pas le contraire : ce n'est semble-t-il pas l'approche retenue dans ces documents. Ceci est d'autant plus préoccupant que nous estimons que les objectifs de production d'énergie, sont, hormis en ce qui concerne l'éolien terrestre, relativement ambitieux. En d'autres termes, les principales marges de manœuvre ne sont pas du côté de la production, et il est difficilement possible de résorber les 140 TWh d'écart évoqués précédemment sans une action majeure du côté de la demande.

### ....particulièrement évident pour l'électricité

Cette inversion de la logique paraît encore plus évidente en ce qui concerne le vecteur électrique. La stratégie présentée repose fortement sur l'électrification des usages ; la trajectoire prévoit ainsi une augmentation de la consommation électrique de plus de 20% entre 2022 et 2030.

Si l'on ne peut que partager l'objectif d'électrification des usages, il faut noter que cette trajectoire de consommation électrique projetée par la PPE, à la suite de RTE dans l'actualisation 2023 de son Bilan prévisionnel 2021, constitue une rupture franche avec la tendance historique et les exercices prospectifs antérieurs. Ainsi, la PPE 2 visait un objectif de consommation électrique de 426 TWh en 2028, contre 477 pour la PPE 3 en 2030.

L'évolution à la baisse des consommations constatée ces dernières années rend d'autant moins crédible cette trajectoire haussière, qui semble dès lors essentiellement destinée à justifier un objectif de production post 2035. Les neufs actions proposées en matière nucléaire - sans aucune évaluation de faisabilité industrielle ni économique - apportent en effet de la clarté sur le véritable objectif normatif, à défaut de l'expliciter.

Cette stratégie présente plusieurs limites, la principale étant de rendre, par une focalisation excessive sur l'électrification au détriment de la performance énergétique, l'atteinte des objectifs de long terme beaucoup plus risquée et coûteuse. C'est ce que laissait craindre la réforme un temps envisagée du coefficient d'énergie primaire du DPE.

Une maîtrise de la consommation plus ambitieuse, clé de l'atteinte des objectifs

Pourtant, l'évolution à la baisse des consommations des dernières années et les retours d'expérience des récents plans de sobriété ont considérablement renforcé la crédibilité des trajectoires ambitieuses sur la demande, dont le bien-fondé paraissait consensuel. Les mesures proposées pour le plan de sobriété de l'hiver 2022-2023 permettent d'évaluer le gisement d'économies par la seule sobriété à 30% dans le secteur des bâtiments. Ce gisement d'environ 150 TWh est loin d'avoir été totalement mobilisé même si la consommation a baissé de 5% entre 2021 et 2023. A moyen terme, il existe un véritable potentiel de sobriété dans la conception et la construction des bâtiments, (stabilisation de la taille des logements neufs) et dans leur utilisation ou dans leur aménagement (stabilisation du nombre de personnes par logement).

Dans le domaine des transports, le gisement de sobriété accessible à court-terme est évalué à près de 60 TWh, dont 15 TWh pour la seule réduction de vitesse autorisée sur autoroute et voies rapides.

A moyen terme, le report modal et la diminution des distances parcourues par le développement du télétravail, du covoiturage et de l'autopartage, devraient être des priorités.

### **Conclusion**

Les ambitions élevées sur la production énergétique ne doivent pas être justifiées par des efforts insuffisants en matière de réduction des consommations d'énergie. C'est pourtant ce qui ressort du plan soumis à consultation : si les objectifs de production d'énergie renouvelable nous paraissent en majeure partie appropriés, nous estimons que l'absence d'ambition pour faire évoluer structurellement la demande d'énergie est alarmante.

C'est d'autant plus problématique que l'absence de chiffrage précis post 2030 ne permet pas d'évaluer la robustesse de cette nouvelle itération du plan gouvernemental aux échéances les plus critiques, ni sa conformité à l'objectif de neutralité carbone.

Or, c'est précisément après 2030 que de nombreux problèmes se posent. Le run 2 de la SNBC 3 mettait notamment en lumière des difficultés à assurer le "bouclage" énergie, tant sur l'électricité que sur les bioénergies, à horizon 2040.

Plus fondamentalement, la planification écologique

est le vecteur par lequel le Gouvernement doit proposer des actions permettant de transformer l'activité économique et la vie des ménages dans une trajectoire de justice sociale respectueuse des limites planétaires. L'absence de nouvelles mesures structurantes et les faibles ambitions en matière de maîtrise de la demande semblent traduire un repli vers une logique "tout électrique" du siècle dernier, très loin de répondre aux enjeux d'aujourd'hui.